

**DELIBERATION N°11/2026**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A  
L'ÉTRANGER**

**Séance du 26 juin 2026**

**Projet de prise à bail du site de l'école française de Téhéran au profit de l'AEFE**

Le conseil d'administration

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Après en avoir délibéré,

Article unique : autorise le Directeur général de l'AEFE à procéder à la signature d'un contrat de prise à bail du site de l'école française de Téhéran, situé 1623 avenue Shariati, quartier de Gholhak, auprès du secrétariat d'Etat aux affaires étrangères britannique.

Ce contrat prendrait effet à compter du 1er septembre 2024 jusqu'au 31 août 2035 pour des locaux constitués d'un bâtiment d'une superficie globale de 1 071 m<sup>2</sup>, d'un gymnase de 214 m<sup>2</sup> et de trois blocs modulaires représentant 927,60 m<sup>2</sup> sur une parcelle de 11 100 m<sup>2</sup> moyennant un loyer annuel d'un montant de 60 000 euros HTHC jusqu'au 31 août 2030 et de 70 000 euros HTHC à compter du 1er septembre 2030 jusqu'à la fin du contrat.

**Nombre de votants : 32/32    Pour : 31/32    Contre : 01/32    Abstention : -/-**

Fait à Saint-Ouen, le 26 juin 2026

  
Le président  
du conseil d'administration de  
l'AEFE  
  
Cyrille PIERRE